

ID: 089-248900938-20250929-FIN_2025_78-DE N°FIN/2025/78

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

FXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 septembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49
		Présents : 39
		Votants : 48

Séance du 29 septembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cing à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS: 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Gilles-Maxime POIBLANC, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS: 10 (dont 9 avec pouvoir et 1 sans pouvoir)

- 1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
- 2. Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
- 3. Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
- 4. Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
- 5. Richard ZEIGER, pouvoir à Jean-Yves MESNY
- 6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Laurence MARCHAND
- 7. Bernard MORAINE, pouvoir à Mohamed BELKAID
- 8. Michèle BARRY, pouvoir à Linda GUEDJALI
- 9. Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Nicolas SORET
- 10. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet: Versement cotisation Yonne Développement

ID: 089-248900938-20250929-FIN_2025_78-DE



FIN/2025/78	Conseil Communautaire du
	29 septembre 2025

OBJET: Versement cotisation Yonne Développement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien et notamment sa compétence « développement économique » ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Communauté de Communes du Jovinien de collaborer avec Yonne Développement qui assure des missions de prospection et facilite l'implantation et le développement des porteurs de projets sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Communauté de Communes du Jovinien à la SEM Yonne Développement;

CONSIDÉRANT l'appel de cotisation de Yonne Développement pour 2025 ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 15 septembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour: 48 Contre: 0 Abstention: 0

- -ACCEPTE le versement de la cotisation d'un montant de 0,30 € par habitant,
- -ACCEPTE le versement de la cotisation à Yonne Développement pour l'année 2025 (21 143 habitants) d'un montant de 6382,90 €,
- -DIT que les crédits sont bien inscrits au budget principal 2025,
- -AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme, Le Président,

Nicolas SORET

Pour copie conforme, Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND